



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour une reconnaissance et prise en charge total du covid long

Question écrite n° 42511

Texte de la question

M. Sébastien Chenu alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de prise en charge intégrale des frais médicaux liés aux cas de covid-19 long. Alors que le pays est confronté à cette crise sanitaire depuis plus d'un an et demi, le covid sous sa forme longue n'est toujours pas reconnu pour l'ensemble des personnes atteintes, bien que la maladie professionnelle le soit pour le personnel soignant. Ainsi, le chiffre de 500 000 personnes concernées était évoqué en février 2021 par le ministre de la santé, en déplacement à Nice. En parallèle, l'ONU et Santé publique France s'accordent sur le fait que 10 % des personnes atteintes du covid-19 présenteront des symptômes sur une période longue. Par conséquent, entre 700 000 et 1 million de Français seraient concernés par un covid long. Il ressort de plusieurs témoignages, que ce soit dans la presse, sur les réseaux sociaux ou en circonscription, que des malades du covid se retrouvent à devoir supporter le coût de différents frais médicaux liés de manière indirecte au covid-19, alors même qu'ils se trouvent déjà dans une situation extrêmement délicate avec une santé particulièrement fragilisée, les obligeant eux et leur famille à adapter leur vie quotidienne. Ainsi, une personne ayant eu une forme grave avec une hospitalisation de plusieurs mois *via* une oxygénation par membrane extracorporelle (ECMO) peut se voir atteinte de lésions ou maladies indépendantes du covid-19 mais liées à l'hospitalisation. Or certains des frais médicaux qui en découlent sont actuellement à la charge du patient. Il est incompréhensible que les séquelles provenant, directement ou indirectement, du covid-19 ne soient pas intégralement prises en charge par la sécurité sociale. Un premier pas a été réalisé en février 2021 avec le vote unanime par les députés de la résolution n° 3792 visant à reconnaître et prendre en charge les complications à long terme de la covid-19. Au delà de la symbolique, cela n'est pas suffisant et la situation n'a pas positivement évolué depuis pour les personnes concernées. Il souhaite donc savoir ce qu'entend faire le Gouvernement dans la reconnaissance du covid long et la prise en charge totale des frais médicaux, directs ou indirects, qui sont liés.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42511

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 novembre 2021](#), page 8250

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)